

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2019

Date de la convocation: 18 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Étaient Présents : Mme GUERIN Maire et Ms. AMPE et COQUEREL Adjoints
Mme et Ms ZUNINO, DELESTANG, de LOPPINOT et GAUTIER-DESVAUX

Absents excusés : Mme BLAISE a donné pouvoir à M. COQUEREL
M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. AMPE
M. CHARTIER et Mme LAUNAY

Monsieur ZUNINO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Sonorisation de la salle des fêtes ;*
- *Conventions individuelles avec le Te61 travaux enfouissement réseaux RD8 ;*
- *Facturation vente de bois ;*
- *Vérification des poteaux incendie ;*
- *Site internet communal ;*
- *Information maison 5 rue de Réno ;*
- *Informations et questions diverses.*

SONORISATION DE LA SALLE DES FÊTE :

DÉLIBÉRATION N° 2019-025

Madame le Maire invite M. Gilles Lamelet à présenter sa proposition d'installation d'une sonorisation de qualité dans la salle des fêtes. L'ensemble comporte 6 hauts parleur plafonniers, 1 micro-cravate, 1 micro sans fils, 1 micro filaire avec pieds. Le coût total est de 3 177,70 € HT soit 3 813,24 € TTC.

Le conseil municipal souhaite que l'installation soit opérationnelle pour le 4 janvier 2020. M. Lamelet s'engage sur ce délai.

Considérant que cet investissement permettrait l'organisation de conférences et de réunions, M. Coquerel demande qu'un nouveau tarif de location soit créé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de l'entreprise LAMELET G.M. pour un montant de **3 177,70 € HT** soit 3 813,24 € TTC ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

DÉLIBÉRATION N° 2019-026

Vu le Budget Primitif 2019 adopté le 29/03/2019,

Considérant le besoin de crédits supplémentaires pour acquérir la sonorisation de la salle des fêtes,

Considérant le besoin de crédits supplémentaires pour régulariser les avances sur contributions directes ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	022	022	-90,00 €	
Fonctionnement	014	739223	28,00 €	
Fonctionnement	014	7391171	62,00 €	
Investissement	020	020	-4 000,00 €	
Investissement	44	2131-44	4 000,00 €	

CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPETENCES POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

ECLAIRAGE PUBLIC :

DÉLIBÉRATION N° 2019-027

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2019-011 du 29/03/2019, le conseil municipal a accepté de transférer la compétence éclairage public au Te61, et que par délibération n° 2018-031 du 26/09/2018 il avait approuvé l'avant-projet d'enfouissement des réseaux rue de Réno « Les Tannerie » - RD8 « Le Magasin » - « Les Trous à pots ».

Le Te61 a fini de réaliser les études et propose à la signature une convention fixant notamment le coût et les délais des travaux. Les travaux d'effacement des câbles aériens et la pose de 10 candélabres neufs en harmonie avec le reste du bourg seront réalisés entre décembre 2019 et mai 2020 pour un coût total de 29 542,64 € TTC. Compte tenu du versement d'une aide du Te61 de 20 % des travaux (hors maîtrise d'œuvre) soit 5 672,19 €, et le reversement du FCTVA, le coût net pour la commune s'élèvera à : **18 036,41 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le plan de financement de l'effacement du réseau d'éclairage public et pose de 10 nouveaux candélabres avec luminaires leds, rue de Réno, pour un montant de :
 - **Travaux :** **28 360,93 € TTC**
 - **Maitrise d'œuvre Te61 :** **1 181,71 €** (non soumis à TVA)
 - **Aide du Te61 :** **- 5 672,19 €**
 - **FCTVA** **- 4 652,33 €**
 - Coût commune** **19 218,12 €**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION INDIVIDUELLE DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX POUR LE GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATION :

DÉLIBÉRATION N° 2019-028

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2018-031 du 26/09/2018 le conseil municipal avait approuvé l'avant-projet d'enfouissement des réseaux rue de Réno « Les Tannerie » - RD8 « Le Magasin » - « Les Trous à pots ».

Le Te61 a fini de réaliser les études et propose à la signature une convention fixant le reste à charge pour la commune et les délais des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le plan de financement du génie civil télécommunication, rue de Réno, pour un montant de :
 - **Travaux :** **1 796,43 € TTC**
 - **Maitrise d'œuvre Te61 :** 74,85 € (non soumis à TVA)
 - Coût commune** **1 871,28 €**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

FACTURATION VENTE DE BOIS SUR PIEDS :

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2018-037 du 05/12/2018, le Conseil Municipal avait confié à l'entreprise TRIBOTÉ CINTRAT de Saint-Vincent-des-Près (72) le soin d'abattre des peupliers au lieu-dit « Le Pont Chartrain » et huit chênes sur le chemin entre « La Bermerie » et « La Patrie ». L'entreprise proposait de rémunérer la commune à hauteur 10 € / m3 de bois enlevé.

Les chantiers ont été finalisés fin septembre et l'entreprise a édité la liste des billons avec le cubage exact. Ainsi la commune va pouvoir facturer 110,197 m3 de bois à 10 € / m3 soit **1 101,97 €** à l'entreprise.

VERIFICATION DES POTEAUX INCENDIE :

Madame le Maire indique que le contrôle périodique des hydrants est une obligation. Le SDIS peut continuer à assurer ce contrôle annuel mais demande une rémunération de 50 € par hydrant soit 350 €. Un devis a été demandé à Eaux de Normandie qui propose cette prestation de base et éventuellement des contrats de maintenance plus complets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CHOISI** de confier le contrôle des hydrants au SDIS de l'Orne
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

SITE INTERNET COMMUNAL :

Madame le maire informe le conseil municipal que la société Réseaux des Communes a fait évoluer son offre de site internet. Une nouvelle version est proposée pour le même tarif, soit 232,80 € par an. Cette version, lorsqu'elle sera en ligne, permettra d'être consulté par tous les écrans (ordinateur, téléphones, tablette), sera d'un design plus moderne et surtout sera plus simple d'utilisation.

Dans un premier temps le contenu du site actuel sera transféré dans la nouvelle version sans modification substantielle. Ce travail est à réaliser par la secrétaire, car il n'y a pas de liaison automatique.

Ensuite il sera possible au fur et à mesure d'améliorer les contenus.

INFORMATION SUR LA MAISON DU 5, RUE DE RENO :

Madame le Maire donne lecture du courrier des services de la DDT de l'Orne chargés de l'habitat insalubre. Ce dernier fait part de la visite d'un technicien (sans avoir préalablement informé la commune) en octobre 2019 et ordonne un certain nombre d'actions à mener.

Madame le Maire a demandé un rendez-vous à Monsieur le Sous-préfet. En effet, les services de l'Etat semblent ignorer que la plupart des actions ordonnées ont déjà été menées par la commune (expertise, saisine du tribunal pour succession vacante, sécurisation ...).

Le conseil municipal encourage Madame le Maire à éclaircir cette affaire et connaître les suites à donner. Cependant il regrette que le technicien ne se soit pas rapproché de la commune où il aurait obtenu tous les renseignements utiles pour instruire ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **VOIRIE REVETUE :** Monsieur AMPE donne un rapide compte rendu de la réunion de voirie de la CDC du Pays de Mortagne au Perche. Les travaux sur Saint-Mard-de-Réno ont été les suivants :
 - o Enrobés et enduits : 9 764,40 € (finition le « Clos des Champs » et enrobés « La Gautrie »
 - o Fossés et accotements : 1 311,00 € (« Le Coudray », « rue du Tram », « le Puits » et « Les Tanneries »)
 - o Busage : 2 250,00 € (« Le Pont Chartrain »)

- **AFFICHAGE MUNICIPAL :** Le panneau d'affichage va être transféré sous l'abri bus pour améliorer le confort et la sécurité des usagers et du personnel. Un nouveau panneau est acheté.

- **GRILLES DE LA MAIRIE :** Les grilles réparées par l'employé communal sont en cours de sablage et peinture. Elles seront remises en place courant janvier 2020.

- **« LE CHENE » ALIÉNATION DU RESTE D'UN ANCIEN CHEMIN RURAL :**

Le conseil municipal prend connaissance du courrier des usagers du dit chemin. Ceux-ci, estimant ne pas être demandeurs pour cette cession, considèrent ne pas devoir prendre en charge les frais occasionnés par celle-ci (frais de bornage et d'enquête publique). Il convient de revenir vers eux pour confirmer le refus de la commune de prendre en charge les dits frais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30, et les Membres présents ont signé le registre.